



D.2024.06.27.1.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.10 – Ligne Aéroport - Extension du Site de Remisage Garossos : Marché de travaux n° LAE 2023 01232 M – Lot 04 : Signalisation Ferroviaire : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CEGELEC MOBILITY WAY

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express (station Blagnac Jean Maga et Aéroport).
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.2, approuvait les études d'Avant-projet de la sous-opération « Extension du site de remisage Garossos » dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 5 050 000 euros (HT valeur janvier 2017).

L'opération d'extension du site de remisage tramway de Garossos se décompose en 5 lots :

- Lot n°01 : Infrastructures VRD, Voie Ferrée et plantations
- Lot n°02 : Ligne Aérienne de Contact
- Lot n°03 : Energie, CFo / CFa, éclairage
- Lot n°04 : Signalisation Ferroviaire
- Lot n°05 : Gestion Technique Centralisée

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°04 et regroupe les travaux de signalisation ferroviaire relatifs au projet d'extension du site de remisage de Garossos.

La durée prévisionnelle du marché est de 18 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 26 janvier 2024 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisséo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 22 mars 2024.

39 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr et un candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir la société CEGELEC MOBILITY WAY.

La candidature a été jugée recevable.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 27 mai 2024, attribué le marché à cette entreprise pour un montant de **1 080 035,37 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché LAE 2023 01232 M avec l'entreprise CEGELEC MOBILITY WAY et d'autoriser la dépense correspondante.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise CEGELEC MOBILITY WAY le marché n°LAE 2023 01232 M relatif aux travaux de signalisation ferroviaire du projet d'extension du site de remisage de Garossos, pour un montant total de 1 080 035,37 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES